



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 26 juin 2019
Délibération n°2019-19

Membres présents :

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITES INVITEES</u>
<p>Collège B : Mme Claire GOLLETY. M. Aurélien SIRI. Collège C : Mme Evelyne FONTAINE. M. Jean-Louis ROSE. Collège des BIATSS : M. Mounib MAOULIDA. M. Ridjal ABDOULAHY. Collège des USAGERS : M. Nadjim MCHANGAMA. M. Anil ABDOULKARIM.</p>	<p>Membres de droit : Monsieur Ambdi Hamada JOUWAOU représenté par M. Ilizé TSIMINO (avis consultatif). M. Philippe AUGÉ représenté par M. Aurélien SIRI. Représentant des activités économiques : Mme Bibi Echati MOUSSA. Personnalité extérieure : Mme Anrafati COMBO.</p>	<p>M. Dominique SORAIN, préfet de Mayotte. M. Fouad DOGGA, chargé de mission vie universitaire représentant le Vice rectorat de Mayotte. M. Fortuné DEMBI, Directeur des Ressources Humaines.</p> <p>QUORUM ordinaire : 11/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i></p> <p>QUORUM budgétaire et statutaire : 10/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i></p>

Membre absents (excusés) : Monsieur M. Benoit ROIG (Président de l'université partenaire de Nîmes), Monsieur Nicolas LEROY (Collège A), M. Vincent EGEA (Collège A).

Membres absents : M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental), M. Abdou DAHALANI (Représentant des organismes de salariés), Monsieur Zainal CHARAFOUDINE (Représentant des activités économiques), Monsieur Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure).

Invités absents : Monsieur Jean-Marc LELEU (Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte), Madame Béatrice VINCENT (Responsable de la division de l'enseignement supérieur - Rectorat de la région académique Occitanie – Académie de Montpellier)

A l'ouverture de la séance, 11 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 1 procuration a été donnée : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI.
En l'absence de procuration de M. Ambdi Hamada JOUWAOU à M. Ilizé TSIMINO sa représentation n'aura de fait qu'une valeur consultative.

Nature de l'acte :

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2011-1299 modifié du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Approuve la reconduction du Diplôme Universitaire « Société, langues et culture de Mayotte » pour l'année universitaire 2019-2020 telle que définie en annexe.

Article 2

Le montant des droits d'inscription au DU « Société, langues et culture de Mayotte » s'élèvera à la somme de 450€ (quatre cent cinquante Euros).

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, chancelier des universités à Mayotte. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 11	Pour..... : 11
Abstention..... : 0	Contre..... : 0

La présidente du conseil d'administration du CUFR

Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR

Aurélien SIRI

<p>Envoi au contrôle de légalité le :</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le :</p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
---	--



CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE

Modalités Contrôle de Connaissances

Diplôme d'établissement universitaire : Société, Langues et cultures de Mayotte

2019-2020

Semestre						
UE	Code et Libellé Enseignement	ENSEIGNANT	CM	TD	Evaluation finale	Durée évaluation
DEUSLCMUE1 - Linguistique et Didactique	DEUSLCMUE11 Langue française			6	1 CC	2h
	DEUSLCMUE12 Initiation au Shimaoré			16	1 CC	2h
	DEUSLCMUE13 Initiation au Kibushi			16	1 CC	2h
	DEUSLCMUE14 Linguistique africaine			10	1 CC	2h
	DEUSLCMUE15 Aspect didactique des langues			14	1 CC	2h
DEUSLCMUE2 - Culture générale et connaissance territoriale	DEUSLCMUE21 Histoire de l'archipel des Comores			15	1 CC	2h
	DEUSLCMUE22 Histoire générale de l'enseignement à Mayotte			15		2h
	DEUSLCMUE23 Statut constitutionnel de Mayotte			10	1 CC	2h
	DEUSLCMUE24 Panorama de la littérature de l'océan Indien			15		2h
	DEUSLCMUE25 Musicologie et ethnologie de Mayotte			14	1 CC	2h
	DEUSLCMUE26 Cultures, sociétés et histoire des arts à Mayotte			10		2h
	DEUSLCMUE27 Philosophie africaine et Mayotte			14		2h
			155		1 CC	

Le Responsable de la formation

Buata B. MALELA

Le Directeur du CUFR

Aurélien SIRI



CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

FICHE DE CHOIX DE MODULE

Département LETTRES-SCIENCES HUMAINES

DIPLÔME UNIVERSITAIRE : SOCIÉTÉ, LANGUES ET CULTURES DE MAYOTTE

NOM :
PRENOM :
N° ETUDIANT :

Choix du module.....

Année Universitaire : /

		TD	E
MODULE 1 - Linguistique et Didactique	DEUSLCMUE11 Langue française	6	1 CC
	DEUSLCMUE12 Initiation au Shimaoré	16	1 CC
	DEUSLCMUE13 Initiation au Kibushi	16	1 CC
	DEUSLCMUE14 Linguistique africaine	10	1 CC
	DEUSLCMUE15 Aspect didactique des langues	14	1 CC
Total TD		62	

		TD	E
MODULE 2 - Culture générale et connaissance territoriale	DEUSLCMUE21 Histoire de l'archipel des Comores	15	1 CC
	DEUSLCMUE22 Histoire générale de l'enseignement à Mayotte	15	1 CC
	DEUSLCMUE23 Statut constitutionnel de Mayotte	10	1 CC
	DEUSLCMUE24 Panorama de la littérature de l'Océan indien	15	1 CC
	DEUSLCMUE25 Musicologie et ethnologie de Mayotte	14	1 CC
	DEUSLCMUE26 Cultures, sociétés et histoire des arts à Mayotte	10	1 CC
	DEUSLCMUE27 Philosophie africaine et Mayotte	14	1 CC
Total TD		93	

Responsable de la formation
Buata B. Malela

	OBJET	MONTANT	OBSERVATIONS
R E C E T T E S	FRAIS D'INSCRIPTION	450,00	Soit 25 inscrits
	BUDGET CUFR	0,00	Reste à charge pour l'établissement
	Total recettes	11 250,00 €	
D E P E N S E S	Loyer	0,00	Affectation à titre gratuit par le CD des bâtiments contre charges du propriétaire assurées par CUFR
	Charges (assurances, électricité, fluides, entretien, maintenance ...)	1 500,00	Forfait
	Maintenance des appareils reprographie et informatique	500,00	Forfait
	Documentation	100,00	
	Fournitures diverses	50,00	
	fournitures pédagogiques	100,00	
	Annonces, insertion dans les journaux, publicité	50,00	
	Déplacement et missions	1 500,00	Frais de transport / frais d'hébergement
	HEURES de formation	6 341,05	Soit 0 h de cours magistraux (taux horaire brut à 61,37€) et 155 h de TD (taux horaire à 40,91€)
	Total dépenses	10 141,05 €	

nombre de stagiaires	25
COUT stagiaire	405,64 €